

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 juillet 2014

Il a été voté et décidé ce qui suit :

1/ ADHESION MND54 :

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier. »

Vu la délibération du conseil général de Meurthe et Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

DECIDE

- *D'adhérer à l'EPA*
- *D'approuver les statuts*
- *De désigner, Monsieur MATHIEU Joël comme son représentant titulaire à la MND (54) Et Monsieur CERF Thierry comme son représentant suppléant.*
- *D'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante.*

2/ AVIS ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE LINGENHELD :

Le conseil à l'unanimité des présents donne un avis favorable pour l'enquête publique qui a eu lieu du 11 juin 2014 au 11 juillet inclus.

3 / CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

Une convention a été mise en place par la Commune de Bertrambois afin de définir les modalités des partages des frais de transports concernant l'Accompagnatrice Scolaire année 2014-2015.

Après en avoir délibéré le conseil :

Accepte à l'unanimité des présents, ladite convention.

Autorise le Maire à la signer.

.

4/ DEVIS SECHE-MAINS

Le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de faire poser un sèche-mains dans la salle polyvalente.

*Devis n° 1953 de l'entreprise RAYMONDE RECEVEUR située à CIREY SUR VEZOUZE
Montant HT : 1 185.22 €*

Accepté à l'unanimité.

Autorise le maire à signer le devis correspondant.

5/ NOMINATION REGISSEURS

Suite à l'ouverture d'une régie, pour les chèques de caution (location de la salle polyvalente) et les chèques pour les différents repas organisés par la commune,

Le conseil à l'unanimité des présents

DECIDE

de nommer comme régisseur titulaire : Madame MATHIEU Irène, et comme régisseur suppléant : Mme GANCE Vanessa

Aucune indemnisation ne perçue par les régisseurs.

AUTORISE

Le maire à signer tous les documents relatif à cette régie.